
CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES COMMERCIAUX 2025

13/12/2024

Introduction et objectif

Le Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux de Sweco définit les normes dont nous attendons le respect de la part de nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux.

Chez Sweco, nous nous engageons à intégrer dans nos activités commerciales tous les aspects de la durabilité, dont l'éthique, les droits humains, le climat et l'environnement. Tous les Fournisseurs et Partenaires commerciaux sont censés adhérer aux mêmes principes dans le cadre de leurs propres activités et, à leur tour, à les faire respecter par leurs fournisseurs et partenaires commerciaux.

La compréhension du présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux et l'adhésion à ses règles sont obligatoires pour toute personne qui travaille pour Sweco ou lui fournit de toute autre manière des produits, des services ou des travaux. Cela inclut les fournisseurs, sous-consultants, partenaires de co-entreprise, des partenaires de consortium et d'autres partenaires commerciaux de Sweco. Les expressions « Fournisseur et Partenaire commercial » ou « Fournisseurs et Partenaires commerciaux » désignent les tiers, y compris les contractants individuels et les sous-traitants, auxquels Sweco fait appel pour l'achat de biens et/ou de services et/ou la fourniture de travaux. Il incombe aux fournisseurs et partenaires commerciaux de s'assurer que leurs employés, leurs sociétés affiliées concernées, leurs sous-traitants et leurs sociétés affiliées, dans tous les pays où ils opèrent, connaissent le contenu du code et se conforment à ses exigences.

Le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur est exigé de Sweco ainsi que des Fournisseurs et Partenaires commerciaux de Sweco. En cas de conflit entre la législation en vigueur et les principes énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, le standard le plus strict prévaudra afin de garantir des opérations durables. Les versions du présent Code de Conduite dans d'autres langues que l'anglais sont de simples traductions.

Notre entreprise

L'objectif de Sweco est de Transformer la société ensemble (« Transforming society together »). Il capture l'essence de ce que nous faisons et de ce qui distingue Sweco de nos concurrents, à savoir notre objectif de travailler en étroite collaboration avec nos clients, jour après jour, projet après projet.

Notre façon d'agir fait la différence. Il est donc important que tous nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux comprennent l'attitude que nous attendons de leur part.

Droits humains et conditions de travail

Chez Sweco, nous soutenons les droits humains dans le monde et les conditions de travail équitables. La santé et la sécurité sont une priorité absolue et nous défendons une vision zéro incident. Nous demandons donc à nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux :

- De respecter les droits humains dans le monde et les conditions de travail équitables, ainsi que les législations et directives locales en vigueur en matière de santé et de sécurité,
- De reconnaître et soutenir les droits des enfants dans leur entreprise et dans la société et de ne pas accepter le travail des enfants ni aucune autre forme d'exploitation des enfants dans leurs propres activités ou dans la chaîne de valeur,
- De ne pas accepter ni recourir à aucune forme de travail forcé ou asservissant, ni à des travailleurs illégaux,
- D'encourager l'égalité des droits et des opportunités des collaborateurs au travail indépendamment de leur identité de genre, de leur âge, de leur origine ethnique, de leurs croyances religieuses ou autres, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, etc.,
- De reconnaître que les collaborateurs sont libres d'adhérer ou non à une association de travailleurs de leur choix et de négocier collectivement et individuellement conformément aux lois et réglementations locales,
- D'avoir mis en œuvre des processus garantissant que l'impact potentiel ou réel sur les droits humains et/ou l'environnement est identifié, et que des mesures sont prises pour atténuer ou remédier aux activités préjudiciables, le cas échéant,
- De garantir un environnement de travail sain et sûr, d'éliminer les dangers, de réduire les risques et de veiller à ce que les informations, les instructions, la formation et la surveillance en matière de santé et de sécurité soient fournies de manière systématique, et
- De continuer à prendre des mesures pour améliorer la compréhension des droits humains.

Climat et Environnement

Sweco attend de ses Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils aient une excellente compréhension des risques environnementaux, des impacts et des responsabilités associés aux produits et services qu'ils fournissent. Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre des processus visant à atténuer ces risques, en démontrant clairement leur application à tous les niveaux de l'entreprise.

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent veiller à ce que leurs activités soient conformes à l'ensemble de la législation environnementale en vigueur. Il s'agira en l'occurrence de l'obtention, du maintien et du respect de tous les permis d'environnement, autorisations et enregistrements requis, tels que définis par les autorités compétentes.

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de leurs performances environnementales par des mesures concrètes et l'adoption de pratiques d'excellence chaque fois que c'est possible.

Conformité et pratiques commerciales éthiques

Sweco suit et respecte les lois et réglementations applicables ainsi que les autres exigences relatives à ses activités dans les pays dans lesquels Sweco opère. Nous exigeons de nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Notre Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux définit des exigences minimales et s'applique à tous les Fournisseurs et Partenaires commerciaux, quel que soit le siège de leurs opérations ou le lieu d'exécution des projets.

Intégrité

Nous exigeons de nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils exercent leurs activités de manière professionnelle et autonome, en se conformant aux normes définies par toutes les lois et réglementations nationales et internationales pertinentes, tout en reconnaissant que les exigences de Sweco pourraient occasionnellement excéder ces normes. À tout le moins, les Fournisseurs et Partenaires commerciaux de Sweco doivent exercer tous les aspects de leurs activités avec intégrité, honnêteté et loyauté.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent éviter toutes les situations de conflit d'intérêts concernant leurs activités personnelles, les intérêts de leurs proches ou de leurs associés, les propres activités commerciales d'un Fournisseur ou d'un Partenaire commercial avec d'autres personnes et leur implication avec Sweco. Sweco doit être informé immédiatement de la découverte de tout conflit d'intérêts.

Lutte contre la corruption

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois anti-corruption en vigueur. Les pots-de-vin et toute autre forme de pratique commerciale corrompue sont interdits. Offrir, verser ou accepter, directement ou indirectement, des avantages illégitimes pour initier, entretenir ou accélérer des transactions est inacceptable. Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent s'assurer qu'aucun avantage de ce type n'est échangé dans le cadre de leurs activités.

Nous exigeons de nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils procèdent à une due diligence fondée sur les risques avant d'engager un sous-traitant et qu'ils s'assurent que ces tiers adhèrent à toutes les réglementations anti-corruption pertinentes.

Cadeaux et divertissements

Il est interdit aux Fournisseurs et Partenaires commerciaux d'offrir des cadeaux, des repas, des divertissements ou tout autre présent de valeur aux collaborateurs de Sweco, à ses clients ou à d'autres tiers qui pourraient influencer ou sembler influencer la décision d'un collaborateur de

Sweco, d'un de ses clients ou d'un autre tiers concernant des transactions commerciales ou la prise de décisions par le tiers avec le Fournisseur ou le Partenaire commercial ou Sweco.

Les collaborateurs de Sweco ou les collaborateurs du Fournisseur ou du Partenaire commercial ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux ou de la générosité si cela peut influencer ou sembler influencer une décision commerciale.

Tenue rigoureuse des livres et registres et respect des obligations fiscales

La tenue de livres et de registres précis, ainsi que la déclaration honnête de tous les impôts et taxes nécessaires, sont essentielles à l'exploitation durable d'une entreprise transparente et respectueuse des lois. Sweco attend de ses Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve de la plus grande diligence sur ce plan.

Protection des données et Sécurité de l'information

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité et de protection des données lorsqu'ils collectent, traitent, stockent ou exploitent d'une autre manière les données à caractère personnel de toute personne, y compris, mais sans s'y limiter, leurs propres collaborateurs et les collaborateurs de leurs clients, fournisseurs et partenaires commerciaux. Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent assurer un niveau élevé de sécurité des données et des informations dans toutes leurs activités et dans le traitement des informations et des données afin de prévenir la perte, l'altération, l'accès non autorisé, la destruction des données ou des problèmes similaires.

Restrictions et sanctions commerciales

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux doivent mener leurs activités conformément à toutes les réglementations en vigueur en matière de conformité aux règles commerciales, y compris les restrictions commerciales, les sanctions et le contrôle des exportations.

Concurrence loyale

Nous exigeons de nos Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils respectent les réglementations nationales et internationales en matière de concurrence et de lutte contre les ententes commerciale. Il est impératif que les Fournisseurs et Partenaires commerciaux de Sweco évitent de conclure des ententes illégales avec des concurrents, que ce soit directement ou indirectement, et qu'ils s'abstiennent de partager des informations sensibles pour la concurrence.

Voies de recours et dénonciation

Les parties externes, telles que le personnel des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, les syndicats et d'autres représentants des travailleurs peuvent signaler les violations présumées du présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux par l'intermédiaire de la ligne éthique de Sweco (Sweco Ethics Line), disponible sur le site web de Sweco.

Les Fournisseurs et Partenaires commerciaux de Sweco doivent protéger leur personnel contre toute forme de représailles pour avoir signalé des soupçons de violations ou violations

effectives. Sweco attend de ses Fournisseurs et Partenaires commerciaux qu'ils communiquent à leur tour les informations adéquates sur le respect du Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux et sur l'utilisation des procédures de dénonciation.

Documentation, inspections, rapports et conséquences d'une non-conformité

Pour garantir et démontrer leur conformité au présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, les Fournisseurs et Partenaires commerciaux s'engagent à :

- Se conformer à toutes les réglementations et lois en vigueur concernant les divulgations ou rapports publics sur les droits humains et la due diligence environnementale, y compris les lois exigeant la divulgation publique sur la due diligence en matière d'esclavage moderne et de travail des enfants dans l'ensemble de leur chaîne de valeur,
- Créer et conserver une documentation pertinente et fournir des documents justificatifs à Sweco sur simple demande,
- Signaler par écrit à Sweco dans les plus brefs délais tout risque identifié et toute violation des principes énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, et prendre les mesures correctrices appropriées pour prévenir, faire cesser ou atténuer le risque ou la violation.

Pour vérifier la conformité des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, Sweco se réserve le droit de contrôler et d'inspecter les opérations et installations des Fournisseurs et Partenaires commerciaux et d'interroger leurs collaborateurs, moyennant préavis raisonnable et avec le consentement des Fournisseurs ou Partenaires commerciaux. Ce consentement ne peut être refusé sans raison valable.

Si un Fournisseur ou un Partenaire commercial omet de respecter les exigences spécifiées dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux, il doit prendre les mesures appropriées pour remédier à cette violation et empêcher qu'elle ne se reproduise à l'avenir. Sweco se réserve le droit de suspendre ou de cesser la relation commerciale avec tout Fournisseur ou Partenaire commercial qui enfreint notablement ou viole le présent Code de Conduite des Fournisseurs et Partenaires commerciaux.